

Rapport général de la CMF siégeant comme instance du Sommet

La Conférence ministérielle de la Francophonie, siégeant comme instance du Sommet, s'est réunie en sa 21^e session à Antananarivo, les 22 et 23 novembre 2005, sous la présidence du Ministre d'État Youssouf Ouédraogo, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération régionale du Burkina Faso.

1. Cérémonie solennelle d'ouverture

La Conférence ministérielle a débuté, le 22 novembre, par une cérémonie solennelle au Palais d'État d'Iavoloha, en présence du président de la République de Madagascar, Son Excellence Monsieur Marc Ravalomanana.

1.1 Discours de bienvenue du Maire d'Antananarivo

Le maire de la commune urbaine d'Antananarivo, Monsieur Patrick Ramiaramanana, se dit honoré d'être l'hôte de la Conférence ministérielle de la Francophonie et d'accueillir ainsi la communauté francophone avec laquelle Madagascar partage, par-delà les particularités de chacun, un ensemble de valeurs et une culture commune. Il affirme que la ville d'Antananarivo s'inscrit naturellement dans l'espace francophone et qu'en sa qualité de premier magistrat, il s'attache à consolider ses liens avec les autres villes francophones en vue de concrétiser sur le terrain les idéaux qu'il prône, dans les domaines de l'économie, de la santé, de l'éducation, de l'état civil, de l'environnement, notamment. Il se réjouit, à cet égard, de la tenue à Antananarivo, du 25 au 27 novembre 2005, de l'assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones. Heureux de cette riche semaine qui s'ouvre et de la confiance faite à sa ville, il s'engage à tout mettre en œuvre pour que ces instances d'Antananarivo soient particulièrement exemplaires et contribuent au rayonnement de la famille francophone. En exprimant la fierté de l'ensemble du peuple malgache d'appartenir à cette communauté, il souhaite un excellent séjour aux participants à la Conférence.

1.2 Discours du Ministre des Affaires étrangères de Madagascar

En souhaitant la bienvenue à ses homologues et à l'ensemble des participants à la conférence, le ministre des Affaires étrangères de Madagascar, Son Excellence Monsieur Marcel Ranjeva, se réjouit de ce que Madagascar soit, au-delà d'une merveilleuse destination touristique, la capitale du monde francophone réunissant les cinq continents, bien représentés en nombre et en qualité. Il remercie le président de la République, qui a proposé que Madagascar abrite cette conférence ainsi que le sommet de 2010, de présider cette cérémonie.

Considérant qu'il est plus que jamais nécessaire, dans le contexte mondial actuel, de rappeler les valeurs de la Francophonie dans les domaines de la solidarité, de la paix et de la diversité culturelle, il se félicite du projet de nouvelle charte qui permettra de rendre la Francophonie plus efficace et plus visible dans ses engagements en faveur d'un monde plus

équitable ; il note que cette vaste entreprise s'inscrit également dans l'esprit de la Déclaration de Bamako. Saluant le secrétaire général de la Francophonie comme seule autorité morale et premier garant des institutions francophones, il tient à le féliciter pour son engagement personnel dans le processus de négociation et d'adoption de la convention sur la diversité culturelle à l'Unesco. En se félicitant de la vision et de l'approche spécifiquement francophones retenues dans ce dossier, il invite la Francophonie à se pencher également sur les trois problématiques suivantes : coûts sociaux du développement et solidarité ; dimension humaine et concrète de la démocratie ; exclusion et sécurité.

Pont entre l'Asie et l'Afrique de par son histoire et sa situation géographique, Madagascar entend prendre toute sa part dans le concert des nations, en renforçant ses relations économiques et diplomatiques avec ses partenaires au travers du nouveau concept dont elle s'est dotée, à savoir « la diplomatie au service du développement ». La réouverture prochaine du Centre régional francophone de l'océan Indien (Cref-OI) en est une illustration.

Le Ministre Ranjeva se félicite qu'après Hanoi, en 1997, Antananarivo soit le cadre où la Francophonie va lancer une dynamique nouvelle et historique, en renforçant les pouvoirs de son secrétaire général comme seul représentant légal. En remerciant le secrétaire général pour son appui dans le processus préparatoire de cette conférence, il souhaite plein succès à ses travaux.

1.3 Discours du Secrétaire général de la Francophonie

Le secrétaire général de la Francophonie, Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, remercie le maire d'Antananarivo et le ministre des Affaires étrangères de Madagascar pour leurs paroles de bienvenue et pour la chaleur de l'accueil réservé aux participants à cette 21^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie. Il exprime sa fierté de se trouver en terre malgache, qui accueille pour la première fois une réunion de haut niveau de la Francophonie, et, s'adressant au président de la République, salue à travers lui tout son peuple.

Évoquant les décisions capitales prises par les chefs d'État et de gouvernement à Ouagadougou, en novembre 2004, à commencer par l'adoption d'un cadre stratégique décennal à partir duquel l'opérateur principal et les autres opérateurs de la Francophonie ont élaboré une première programmation quadriennale, il ajoute que l'année 2005, caractérisée par une intense activité politique, a également donné lieu au bilan de la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako, adoptée il y a cinq ans et qui s'est imposée au niveau international comme un outil crédible et adapté en matière de démocratie, des droits et des libertés. Il indique que le Sommet de Ouagadougou a encore souhaité parachever la réforme institutionnelle afin de renforcer la Francophonie en la rendant plus dynamique, plus cohérente et plus visible. Le Président Diouf précise à ce sujet que les chefs d'État et de gouvernement lui ont confié le mandat explicite de mieux fonder la personnalité juridique de l'organisation et de mieux définir le cadre d'exercice des attributions du secrétaire général. Il a ainsi procédé à une modification de la Charte de la Francophonie sur la base d'une large consultation des États et gouvernements, et il appartient maintenant à la Conférence ministérielle d'Antananarivo de se prononcer sur le texte proposé.

Enfin, le secrétaire général rend un vibrant hommage au Ministre Ouédraogo, président en exercice de la Conférence ministérielle de la Francophonie, pour son engagement personnel et sa grande disponibilité, et annonce qu'à l'issue des travaux de la Conférence, le relais sera passé à la Roumanie, qui accueillera le prochain Sommet de la Francophonie.

1.4 Discours du Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie

Le président de la Conférence ministérielle de la Francophonie, le Ministre d'État Youssouf Ouédraogo, transmet d'abord au Président Ravalomanana les salutations fraternelles de son

homologue burkinabé, président en exercice du Sommet. Il évoque le terme malgache « fihavanana », signifiant « solidarité familiale » ou « joie d'être ensemble », qui lui paraît être le symbole vivant des liens qui unissent les membres de la Francophonie. Il se réjouit de la très forte participation à la 21^e session de la Conférence, qui témoigne de l'attachement de la Francophonie à Madagascar, l'un de ses membres fondateurs.

Rappelant le sommet des chefs d'État et de gouvernement francophones qui s'est tenu au Burkina Faso, il y a un an, sur le thème de la solidarité et du développement durable, il rend hommage au secrétaire général, qui a accompagné la dynamique nouvelle issue du sommet, concrétisée par l'adoption d'un cadre stratégique décennal. Il constate que, sous la conduite éclairée du Président Diouf, la Francophonie est de plus en plus visible, présente et active dans les pays membres, notamment dans ceux qui sont traversés par des crises et des conflits, mais aussi dans ceux où la démocratie reste à conforter. Il évoque à son tour le cinquième anniversaire de la Déclaration de Bamako et saisit l'occasion pour remercier l'OIF d'avoir participé à l'observation des élections présidentielles du 13 novembre dernier dans son pays.

S'agissant du projet de réforme, il apprécie le choix d'orientation consistant à assurer la continuité institutionnelle depuis la Charte de Niamey. Plaidant pour l'enracinement d'une vision toujours plus lucide et efficace, le Ministre d'État Ouédraogo insiste sur la nécessité de poursuivre la promotion des valeurs reflétant le respect de la diversité dans les enceintes internationales. La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée récemment à l'Unesco, témoigne de cet esprit. Le président appelle également la plus grande attention sur les négociations cruciales qui vont s'engager à Hong Kong, notamment pour ce qui concerne les pays producteurs de coton. Il conclut son intervention en formant le souhait d'un avenir meilleur pour les jeunes francophones, celui d'un monde plus juste, plus ouvert, plus démocratique et, enfin, plus solidaire.

1.5 Discours du Président de la République de Madagascar

Dans son discours de bienvenue, le président de la République de Madagascar, Son Excellence Monsieur Marc Ravalomanana, souhaite tout d'abord un agréable séjour à l'ensemble des participants et tient à rappeler que c'est à Madagascar que la première pierre de la Francophonie a été posée en 1966, suite à la proposition faite par le Président Senghor de créer une communauté francophone. Il se dit honoré d'abriter ces instances historiques, qui adopteront la nouvelle Charte d'Antananarivo et verront la réouverture du Centre régional francophone de l'océan Indien, dans l'attente du futur bureau régional de la Francophonie.

Le président de la République marque sa volonté d'aller au-delà de ce volet institutionnel et affirme que la langue française qui unit la communauté doit permettre de donner un nouvel élan, spécialement dans le contexte mondial actuel où l'anglais est de plus en plus présent. Il estime que la Francophonie doit permettre tout à la fois de développer le pluralisme des cultures et la diversité culturelle, et de créer de la valeur ajoutée en mettant en évidence les avantages substantiels liés à l'usage du français. À cet égard, il suggère la création d'une bibliothèque virtuelle francophone et réitère sa proposition de créer une université virtuelle qui contribuera à réduire le fossé dans le domaine de l'éducation et à faire de la Francophonie un véritable espace de savoir. Il souligne également l'importance des médias dans la diffusion et l'appropriation des atouts et des valeurs de la Francophonie.

Le Président Ravalomanana considère que cette valeur ajoutée doit aussi se manifester par le renforcement de la solidarité, qui se doit d'être plus forte entre les membres de la communauté francophone. À cette occasion, il appelle à un appui significatif en faveur des pays les moins avancés dans le cadre des travaux à l'OMC et, plus généralement, à une solidarité accrue dans les différentes initiatives internationales en faveur de l'Afrique et de Madagascar, laquelle développe actuellement un plan d'action global. Il souhaite, par ailleurs, que la Francophonie soit plus réactive et plus forte face aux autres grands acteurs

sur la scène internationale ; il tient à féliciter le secrétaire général pour tous les efforts déployés en ce sens.

Dans cette perspective de solidarité et de valeur ajoutée à laquelle chacun doit contribuer, le Président Ravalomanana indique que Madagascar a choisi de valoriser sa biodiversité exceptionnelle sous la devise « Madagascar, naturellement », dans une perspective de développement durable. Il invite les ministres et chefs de délégation à manifester leur adhésion à ce projet innovant en participant, à l'issue de la cérémonie solennelle d'ouverture des travaux, à la plantation d'oliviers, symboles de vie.

Il déclare ouverte la 21^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie.

2. Séance plénière

2.1. Ouverture des travaux de la séance plénière par le Président de la CMF

Le président de la Conférence ministérielle de la Francophonie rappelle le grand moment qu'a représenté pour le peuple et les autorités burkinabè la tenue du X^e Sommet, en novembre 2004. Se référant au cadre stratégique décennal issu de ses travaux, il indique que la Conférence a reçu le mandat de veiller à sa mise en œuvre sur deux volets importants : la réforme institutionnelle et la programmation quadriennale. La session d'Antananarivo doit ainsi permettre de statuer sur ces deux sujets et de donner à la fois à l'OIF de solides assises juridiques et au secrétaire général les moyens lui permettant d'exercer pleinement les attributions que lui confère la charte.

Il rappelle que, depuis Ouagadougou, Monaco assure le rôle de rapporteur des travaux de la Conférence.

2.2. Approbation du projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux

Le projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux est adopté sans modification.

2.3. Rapport de la 58^e session du CPF (Antananarivo, 21 novembre 2005) par le Secrétaire général de la Francophonie

Le secrétaire général présente brièvement les conclusions des travaux de la 58^e session du Conseil permanent de la Francophonie, réuni à Antananarivo comme instance du Sommet pour examiner trois points principaux : les questions politiques, la charte et la programmation quadriennale. Il informe la Conférence qu'il a rendu compte des actions politiques et diplomatiques de l'organisation depuis la session du 12 octobre, en indiquant que la Francophonie est toujours très sollicitée sur le vaste champ de la démocratie, des droits et des libertés. Il a en outre informé le Conseil permanent que les États et gouvernements membres ont, à l'occasion du cinquième anniversaire de la Déclaration de Bamako, confirmé par un Acte final l'engagement auquel ils ont souscrit en 2000. Le Conseil a marqué son plein soutien, particulièrement aux actions destinées à contribuer au règlement des crises et des conflits ainsi qu'à celles conduites dans le cadre de l'accompagnement des processus démocratiques. Il a également approuvé le compte rendu de la préparation de la Conférence ministérielle de la Francophonie sur la prévention des conflits et la sécurité humaine.

Le Conseil a par ailleurs lancé un appel solennel en vue de la ratification rapide de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée à l'Unesco, en invitant les États et gouvernements à la vigilance et à la mobilisation en vue de sa mise en œuvre.

S'agissant du Haut conseil de la Francophonie, il a été décidé que le fonctionnement serait financé par l'OIF pour l'année 2006 et que, dans l'intervalle, une équipe composée de

représentants du Burkina Faso, du Canada, de la France, de São Tomé et Príncipe et de la Suisse procéderait à son évaluation.

Le Conseil ayant finalisé, à l'issue des délibérations de sa 58^e session, le projet de Charte de la Francophonie révisée, le secrétaire général rappelle que cette dernière a été approuvée par la Conférence générale réunie en sa 24^e session.

Enfin, il indique que les opérateurs ont présenté leurs programmations quadriennales et que le Conseil s'est félicité de la volonté de l'AUF, de l'Université Senghor, de TV5 et de l'AIMF d'inscrire leurs démarches dans les quatre missions du cadre stratégique décennal tout en renforçant leurs synergies. Le Conseil a également entendu les interventions des deux conférences ministérielles permanentes, la Confémen et la Conféjes, ainsi que le CIJF, et a encouragé ces acteurs de la Francophonie à poursuivre leurs actions.

2.4. Rapport de la 24^e session de la Conférence générale (Antananarivo, 22 novembre 2005) sur la réforme institutionnelle par le Président de la CMF

Présentant le rapport des travaux de la 24^e session de la Conférence générale, le président de la Conférence ministérielle salue, tout d'abord, le président de la République malgache, qui a tenu à ouvrir lui-même la 21^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie, dans une cérémonie solennelle qui s'est achevée par un symbole fort : la plantation des oliviers de la Francophonie, visant à concrétiser et apporter le soutien de la communauté francophone à la politique conduite par le gouvernement malgache sous le nom de « Madagascar naturellement ». Il retient, par ailleurs, le message exigeant du Président Ravalomanana sur la mise en œuvre d'actions concrètes dont la plus-value doit viser à améliorer au quotidien la vie des populations, message en parfaite adéquation avec le nouvel élan de solidarité qui est, depuis le Sommet de Ouagadougou, au cœur du dispositif de la coopération francophone.

Le président de la CMF rappelle que, outre les conclusions du Conseil d'administration présentées par le secrétaire général, la Conférence générale a abordé deux points essentiels : l'intervention de l'administrateur général et la réforme institutionnelle.

La Conférence a ainsi entendu l'intervention de l'administrateur général, qui a dressé le bilan de son action à la tête de l'Agence depuis huit ans. Rappelant les principaux éléments de la réforme de Bucarest, notamment sur les aspects portant sur la présentation des budgets, la modernisation de la gestion administrative et financière, l'information largement partagée et l'approche régionale, l'administrateur général a conclu en déclarant que cette démarche a permis à l'Agence d'enregistrer des avancées politiques significatives. Il a souligné, par ailleurs, que la programmation quadriennale, qui constitue un véritable tournant pour l'organisation, dans le fond comme dans la forme, s'inscrivait dans cette logique, même si la vocation généraliste de l'Agence rend parfois difficile la réponse à la double exigence de resserrement et de nombreuses requêtes à satisfaire.

De façon unanime, les débats ont souligné la grande qualité du travail accompli par l'administrateur général au cours de ses deux mandats. Aussi les intervenants ont-ils rendu un vibrant hommage à Monsieur Dehaybe pour tous les acquis enregistrés et proposé l'adoption d'une motion dans ce sens. Les débats ont également souligné la nécessité d'aller plus loin dans la bataille en faveur de l'éducation ainsi que dans la conduite d'une politique plus déterminée en faveur des femmes et des jeunes. De même, les interventions ont souligné la nécessité d'un appui plus conséquent aux pays en situation de crise ou de conflit. Les intervenants ont également rappelé le devoir des États dans le financement de la coopération multilatérale. Ils ont réitéré leur appel en vue de la ratification rapide de la convention sur la diversité culturelle par les pays francophones.

La Conférence a ensuite procédé à l'adoption des résolutions préparées à son intention par le Conseil d'administration sur les questions administratives et financières et les programmes de coopération de l'AIF, ainsi que le projet de règlement financier.

S'agissant de la réforme institutionnelle, le président de la CMF indique que la Conférence générale a examiné et approuvé le projet de charte révisée soumis à son attention par le Conseil permanent de la Francophonie. À cet égard, elle a relevé la qualité du travail réalisé dans un délai très court. Elle a vivement apprécié et salué la méthodologie mise en œuvre par le secrétaire général au cours de ce processus, fondée sur la concertation la plus large et la recherche du consensus.

2.5. Débats

Les intervenants ont unanimement remercié les autorités et le peuple malgaches pour leur accueil chaleureux et pour toutes les dispositions prises pour le succès de ces travaux. Ils ont fait part de leur joie d'être présents à Madagascar pour ces instances, qui doivent marquer un tournant historique dans le processus de consolidation et de maturation de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Par ailleurs, les intervenants ont vivement remercié le secrétaire général pour l'ensemble des actions menées et, en particulier, pour la façon dont il a conduit le processus de révision de la charte. Ils ont, en outre, réitéré leurs félicitations à l'endroit de l'administrateur général pour son engagement, son dynamisme et pour les activités qu'il a réalisées tout au long de ses deux mandats.

Le représentant de la Belgique salue le travail de simplification réalisé, qui permettra de mieux marquer la présence et la cohésion de la Francophonie. Il réaffirme l'attachement de son pays à la coopération multilatérale francophone. Il rappelle que la construction institutionnelle de la Belgique reconnaît les entités fédérées en tant que pouvoirs autonomes dotés de compétences exclusives et du droit de mettre en œuvre ces compétences au niveau international. Se réjouissant des contributions importantes apportées à la Francophonie par la Communauté française Wallonie-Bruxelles, il souligne que ses autorités tiennent à ce que la Charte de la Francophonie n'affaiblisse en aucun cas le statut et le rôle de cette communauté et confirme la situation actuelle.

Le représentant de la Communauté française de Belgique salue cette réforme institutionnelle, qui donne davantage de clarté et de cohérence à l'organisation. À la suite du représentant de la Belgique, il affirme que le royaume de Belgique constitue une réalité diverse et diversifiée dont la francophonie est une des composantes. En tant que telle, la Communauté française de Belgique dispose d'une autonomie basée sur des compétences et des pouvoirs exclusifs, incluant le niveau international. En pleine loyauté fédérale, elle entend veiller à ce que cette diversité continue à constituer une valeur ajoutée à la Francophonie et à l'OIF.

Après avoir exprimé les regrets du ministre laotien des Affaires étrangères de ne pouvoir participer à ces travaux, le ministre de l'Éducation du Laos salue le secrétaire général pour les actions menées depuis sa prise de fonctions, notamment en vue du retour de la paix dans les pays en crise. Il se félicite de la place croissante de la Francophonie sur la scène internationale et de sa position dans le débat sur la réforme de l'ONU. Il salue également la tenue de Bamako+5 comme une étape importante, qui renforce les engagements de la Déclaration de Bamako. Notant que de nombreux enjeux et de nouvelles menaces appellent une solidarité et une concertation accrues, il exhorte la communauté francophone à privilégier le multilatéralisme face au bilatéralisme dans la lutte contre la pauvreté et pour la sécurité, qui sont les valeurs partagées de la Francophonie. Il recommande d'œuvrer à la paix, qui demeure l'objectif absolu, par le développement économique et le respect de la diversité culturelle. À cet égard, il se félicite que ces différents domaines aient été retenus par le Sommet de Ouagadougou parmi les missions prioritaires de la Francophonie. En se réjouissant de l'approbation unanime de la nouvelle charte par la Conférence générale, il félicite le secrétaire général et tous ceux qui ont contribué à l'élaboration et à la finalisation de ce document fondamental.

Le ministre d'État des Relations extérieures et de la Coopération des Comores exprime sa gratitude à l'endroit de l'OIF pour son engagement constant aux côtés des pays en crise et en particulier pour son soutien multiforme au processus de paix aux Comores. Il se réjouit notamment de l'appui accordé à la réunion des bailleurs de fonds et des Amis des Comores prévue en décembre 2005.

Le ministre d'État des Affaires étrangères et de la Francophonie du Congo se réjouit de constater que l'OIF s'impose de plus en plus comme un acteur incontournable de la scène internationale dans de nombreux domaines. Il approuve le projet de charte, qui permettra d'accroître encore davantage la visibilité, la cohérence et l'efficacité de l'organisation.

La ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports de la Mauritanie salue l'ensemble des actions menées par l'OIF pour renforcer la solidarité francophone et la crédibilité de l'organisation. Elle se réjouit que la réforme adoptée contribue à lui donner un nouvel élan grâce, d'une part, à une meilleure cohérence entre les objectifs et les moyens, et, d'autre part, à une meilleure vision des attributions du secrétaire général. Elle saisit cette occasion pour remercier les principaux bailleurs de fonds qui permettent de mettre en place la coopération multilatérale. Évoquant le dossier de la diversité culturelle, elle félicite l'OIF pour le rôle précieux joué dans le processus de négociation et d'adoption de la convention à l'Unesco, en l'invitant à appuyer, de même, la ratification et la mise en œuvre rapides de cet instrument. Évoquant, par ailleurs, la situation dans son pays, elle confirme l'engagement du Conseil militaire pour la démocratie et la justice d'instaurer dans les meilleurs délais la démocratie et le respect des droits de l'Homme en Mauritanie, comme en témoignent la décision des autorités de resserrer le calendrier de la transition, la tenue des journées de dialogue national et la mise en place des principaux éléments du processus électoral. La ministre tient à féliciter le président de la CMF pour son travail tout au long de son mandat et souhaite plein succès à son successeur. Enfin, elle salue la cérémonie de plantation des oliviers, organisée lors de l'ouverture solennelle de la Conférence ministérielle, comme un signe fort de la solidarité francophone.

Pour le ministre des Administrations régionales de Maurice, la solidarité représente l'une des valeurs cardinales de la Francophonie, ce que le Président Ravalomanana a très justement réaffirmé dans son discours d'ouverture de la CMF. Aussi invite-t-il la communauté francophone à mettre toujours davantage en pratique cette solidarité, notamment à travers sa nouvelle charte, en observant que l'ensemble des pays membres de l'OIF porte la responsabilité de réussir cette réforme particulièrement ambitieuse. Compte tenu de la diversité de ses membres, la Francophonie doit également être un espace vecteur de dignité. Il souhaite qu'au-delà de la réforme institutionnelle, la Francophonie incite également à une réforme du monde par la création de réseaux de solidarité.

Saluant l'implication de plus en plus grande de la Francophonie dans les questions de démocratie et des droits de l'Homme ainsi que dans celles de la coopération culturelle et économique, le représentant de la Grèce souligne l'aspiration de la Francophonie à un monde plus juste, plus humain et plus prospère. Indiquant que la Grèce fait partie des treize pays membres du Réseau de la sécurité humaine, il relève avec satisfaction l'intérêt nouvellement porté aux thèmes centraux de prévention des conflits et de sécurité humaine qui se traduit par l'organisation d'une conférence ministérielle de la Francophonie sur ces thèmes.

La représentante d'Haïti transmet les regrets et les vœux de succès du ministre des Affaires étrangères haïtien, empêché. Elle adresse ses félicitations au Président Diouf pour son rapport et se réjouit que les instances franchissent l'étape d'adoption de la Charte d'Antananarivo.

Le ministre des Affaires étrangères d'Andorre rappelle l'adhésion de la Principauté à la Francophonie lors du Sommet de Ouagadougou. Il salue le rôle de la communauté francophone, mobilisée par son secrétaire général, s'agissant de l'adoption de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles à l'Unesco, et apprécie particulièrement la fédération des différentes aires linguistiques autour de ce projet. Il salue également la tenue du récent Symposium de Bamako et estime que la Conférence ministérielle

de la Francophonie sur la prévention des conflits et la sécurité humaine prévue en 2006 fournira une excellente occasion d'approfondir la réflexion qui y a été menée. Il se dit également favorable à la réforme institutionnelle. Enfin, il annonce la contribution prochaine de la Principauté d'Andorre au Fonds multilatéral unique, en précisant que son pays souhaite devenir membre de plein droit de l'organisation à compter du prochain Sommet de Bucarest.

Après avoir transmis les regrets de son ministre, retenu à Bruxelles en raison de la candidature de son pays à l'Union européenne, et souligné l'importance que son gouvernement accorde à la promotion du français dans les institutions européennes, le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine félicite le Ministre Ouédraogo pour sa présidence remarquable et remercie le secrétariat pour l'excellente préparation des documents de la Conférence. Il salue à son tour l'adoption d'une charte historique et annonce que son pays se prépare avec enthousiasme à soumettre sa candidature comme membre de plein droit de la Francophonie au Sommet de Bucarest. Il annonce la préparation d'un nombre important de manifestations francophones à cet effet, à commencer par l'hommage rendu en 2006 au Président Senghor, à qui son pays a déjà remis il y a quelques années la plus haute décoration nationale pour son œuvre poétique.

Le ministre d'État des Affaires étrangères de la République centrafricaine se dit favorable à l'élargissement de la Francophonie, s'agissant en particulier de pays comprenant les difficultés du continent africain. Dans la perspective du prochain sommet, consacré à ce thème, il insiste sur la priorité qui doit être systématiquement donnée à l'éducation, domaine dans lequel la Francophonie pourrait apporter sa marque.

Se félicitant de la synergie fructueuse des pays francophones ayant conduit à l'adoption de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles à l'Unesco, le ministre de la Culture du Liban appuie les appels réitérés du CPF s'agissant du travail qui reste à faire en vue de la ratification de cet instrument. Relevant les suggestions faites concernant une éventuelle coordination des efforts dans le cadre de l'OMC, il estime que cette question mérite une réflexion approfondie et espère avoir l'opportunité d'en discuter.

Témoignant de l'amitié de son pays pour le peuple haïtien, la ministre des Relations internationales du Québec informe la Conférence de la visite effectuée à Haïti en juin dernier par le Premier ministre québécois. Son gouvernement, qui suit attentivement le processus électoral en cours, a pris acte du report du premier tour des élections législatives et présidentielles annoncé par le gouvernement haïtien en octobre dernier mais juge essentiel que tout soit mis en œuvre pour respecter l'investiture du futur président. Elle souhaite que la Francophonie réaffirme son appui au gouvernement haïtien afin que les scrutins se déroulent de manière honnête et transparente, dans l'ordre et le respect de la démocratie. Saluant ensuite la tenue à Bamako du deuxième Symposium sur les pratiques de la démocratie, des droits et libertés dans l'espace francophone, la ministre note les avancées intervenues au cours des cinq dernières années, mais aussi la persistance, voire l'accentuation de certains problèmes cruciaux sur le plan politique. Les conclusions du Symposium devraient permettre de mieux préciser la nature des programmes coordonnés par l'OIF. Elle se réjouit par ailleurs que chaque pays membre puisse participer pleinement, dès la prochaine réunion, au processus préparatoire de la Conférence ministérielle sur la prévention des conflits et la sécurité humaine de 2006 et salue cette initiative canadienne s'agissant d'une thématique qui est au cœur des responsabilités communes de la Francophonie.

Évoquant la situation au Niger, à la veille des Jeux de la Francophonie, la ministre indique que son gouvernement a apporté un appui financier en vue d'une aide alimentaire d'urgence et de la construction de puits auquel se sont ajoutées de nombreuses contributions d'artistes, d'athlètes et de citoyens qui témoignent de la solidarité de la population québécoise. Elle relève également l'adoption de la convention sur la diversité culturelle, nouvel instrument juridique visant à soutenir le développement culturel des pays membres dont la Francophonie peut se féliciter, et rappelle que trente États au minimum doivent la ratifier pour lui donner toute

sa portée. Estimant que la Francophonie peut faire la différence à cet égard, la ministre invite la Conférence à adopter une résolution dans ce sens, tout en informant les participants que l'Assemblée nationale du Québec a été la première à approuver la convention de l'Unesco, en adoptant une motion, le 10 novembre dernier. Enfin, après avoir souligné que, dans la perspective du Sommet de Bucarest consacré à ce thème, le gouvernement du Québec souhaite continuer de partager son expérience dans le domaine de l'éducation, elle marque formellement son adhésion à l'adoption de la charte rénovée.

La représentante de São Tomé et Príncipe fait part de ses réflexions sur le sujet de l'immigration qui, compte tenu des récents événements, doit être abordé de façon lucide. Rappelant la solidarité et la mobilisation réalisées autour du dossier de la diversité culturelle et linguistique, elle plaide pour la prise en compte des questions sociales et de la pauvreté qui conduisent de nombreuses populations à chercher ailleurs une vie meilleure. Elle exhorte la communauté francophone à « regarder au Sud pour ne pas perdre le Nord » en accordant une attention particulière aux pays du Sud. Elle fait observer que la migration n'est pas un phénomène nouveau mais que ce sont les nouvelles formes de migration qui inquiètent. Une coopération étroite à tous les niveaux et des échanges réguliers sont plus que jamais indispensables pour traiter ce dossier qui concerne directement les droits de l'Homme. Elle se félicite de l'initiative du Maroc d'organiser prochainement une réunion sur cette question. Enfin, elle évoque la Conférence internationale sur les Petits États insulaires en développement, réunie en janvier 2005 à Maurice, pour inviter la Francophonie à mettre en œuvre les mesures d'accompagnement auxquelles elle s'était engagée.

En marquant sa satisfaction quant aux conclusions de la Conférence générale, la représentante de la Côte d'Ivoire insiste sur le besoin de prévention et de paix face aux crises et conflits qui se multiplient, notamment en Afrique. Elle souhaite que tout soit mis en œuvre pour promouvoir la paix et la démocratie, conditions essentielles du développement durable. En remerciant le secrétaire général pour toutes les actions menées dans ce domaine et en particulier dans son pays, elle en appelle à son autorité pour appuyer les efforts de paix ivoiriens et sollicite tous les opérateurs pour poursuivre l'accompagnement de la transition.

Après avoir fait part des regrets du ministre des Affaires étrangères de ne pouvoir participer à ces travaux, la représentante de Djibouti remercie particulièrement le secrétaire général pour la décision de réouverture prochaine du Cref-OI.

Au terme de ces prises de paroles, le président de la Conférence remercie les intervenants pour ce débat, qui a confirmé la volonté de tous de marquer un nouveau départ de l'organisation et de franchir une étape historique de son évolution et de sa consolidation, conformément aux décisions du Sommet de Ouagadougou.

En remerciant vivement les États et gouvernements pour leur soutien et leur contribution active à ce processus et l'ensemble des équipes de l'organisation qui y ont travaillé, il déclare la Charte de la Francophonie formellement adoptée.

2.6. Communications des États observateurs

Le représentant de l'Arménie fait part du soutien de son pays à la nouvelle charte. Il salue les conclusions de Bamako + 5 et l'adoption de la convention sur la diversité culturelle. Enfin, il adresse les remerciements de sa délégation aux autorités malgaches pour la parfaite organisation de la Conférence.

À son tour, le représentant de la Slovénie félicite la Conférence pour l'adoption de la nouvelle Charte de la Francophonie et remercie le président de la République, son gouvernement et le peuple malgache pour leur hospitalité. Rappelant que la Francophonie constitue aujourd'hui une communauté culturelle réunissant cent soixante millions de personnes appartenant à soixante-trois pays membres et observateurs, il souligne l'importance d'instaurer un dialogue

d'égal à égal entre les cultures de ces pays qui, bien qu'unis par le partage d'une langue commune, n'en demeurent pas moins très différents du point de vue politique, économique et social. Pour lui, la Francophonie offre la possibilité de stimuler les mécanismes du dialogue et de renforcer les valeurs de démocratie et de justice sociale. Elle constitue, à cet égard, un partenaire important de l'ONU dans ses efforts pour répondre aux objectifs du millénaire. Enfin, il appelle la Francophonie à participer activement à la réforme du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies.

Le représentant de la Slovaquie salue la Conférence, au nom du ministre slovaque des Affaires étrangères. Il fait part de l'attachement croissant de son pays, qui a obtenu le statut d'observateur au Sommet de Beyrouth, à la famille francophone et appuie la réforme actuelle. Il exprime l'appréciation positive de son gouvernement pour le séminaire francophone qui s'est tenu à New York en marge du Sommet des Nations unies, en soulignant la grande qualité de cette réunion en dépit d'une participation restreinte. Enfin, après avoir exprimé la gratitude de sa délégation envers le pays hôte de la Conférence, il salue la nouvelle présidence roumaine.

Après avoir remercié à son tour les autorités malgaches pour leur accueil chaleureux et salué le professionnalisme des organisateurs de la Conférence, la représentante de la Croatie réaffirme l'engagement sérieux et enthousiaste de son pays, observateur auprès de la Francophonie depuis novembre 2004. Elle informe la Conférence que la Croatie s'apprête à rejoindre l'Union européenne et que, dans ce contexte, son gouvernement s'est engagé dans une intense préparation aux plans économique, social et administratif ; elle précise que c'est dans ce même esprit que la Croatie adhère à l'OIF. En effet, pour ce pays relativement jeune, la question de la préservation de l'identité culturelle est une préoccupation majeure face aux défis de la modernité et du progrès socio-économique. Convaincue que la Francophonie peut contribuer par ses idées et son savoir-faire à mieux promouvoir les valeurs importantes que sont la démocratie et les droits de l'Homme, la Croatie souhaite fermement y trouver sa place. À cet effet, son gouvernement s'est engagé, avec le soutien de l'OIF, dans une série d'actions menées au niveau national, principalement à travers des cours de langue française au profit des fonctionnaires. En concluant son intervention, la déléguée croate sollicite l'appui de la Francophonie à la candidature de son pays en qualité d'État observateur au Conseil de sécurité de l'ONU pour le biennium 2008-2009.

La représentante de la Lituanie, dont le pays est membre observateur de la Francophonie depuis le Sommet de Moncton, cite les principales actions menées par son pays, dans une perspective francophone s'inscrivant dans une stratégie de développement, notamment au niveau de la coopération parlementaire et universitaire. Elle indique également que des manifestations culturelles ont été organisées pour mieux faire connaître les pays membres de la Francophonie. Elle fait part de la reconnaissance de son gouvernement, s'agissant du programme d'enseignement du français des fonctionnaires lituaniens avec l'aide de l'OIF. Elle souligne par ailleurs que depuis que la Lituanie est membre de l'Union européenne, son gouvernement poursuit et souhaite intensifier sa politique de coopération, particulièrement en direction du continent africain.

Le président remercie les membres observateurs pour leurs interventions, qui marquent leur intérêt pour la Francophonie. Il invite la représentante de la Croatie à écrire au secrétaire général s'agissant du soutien à la candidature de son pays au siège d'État observateur au Conseil de sécurité et remercie la représentante de la Lituanie pour l'offre de coopération adressée aux États membres.

2.7. Communication de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

Le secrétaire général parlementaire de l'Assemblée rend tout d'abord un vibrant hommage à Léopold Sédar Senghor, en rappelant que le père fondateur de la Francophonie dont on célébrera le 100^e anniversaire de la naissance en 2006 avait souhaité, dès 1966, une réunion des parlementaires francophones. Il annonce que, dans le cadre de l'Année Senghor, la section française de l'APF organisera en juin 2006 un colloque sur la pensée politique du

Président Senghor. Rappelant que le rôle d'assemblée consultative est reconnu à l'APF depuis 1997, il tient à remercier le secrétaire général de l'OIF et les autorités burkinabè pour avoir permis à l'assemblée de prendre la parole lors du volet politique du Sommet de Ouagadougou. Il exprime également sa gratitude au secrétaire général pour sa participation active aux séances de l'APF et pour son attention constante à l'égard de l'assemblée. Il fait observer que les soixante-dix parlements regroupés au sein de l'APF, représentant toutes les minorités du monde, constituent un trait d'union précieux entre les États et les populations. Cette position particulière donne à l'APF une grande liberté de ton et d'action, y compris dans le domaine de la politique, qui n'est plus, dans le monde médiatisé d'aujourd'hui, l'apanage des pouvoirs exécutifs mais bien l'affaire de tous. Il indique que l'APF apporte sa contribution sur l'ensemble des questions d'actualité par le biais des avis qu'elle adopte et qu'elle présente au sommet. Elle veille, en conséquence, à fixer son ordre du jour en fonction des travaux du sommet.

Évoquant le dossier de la diversité culturelle, le Sénateur Legendre fait part de la mobilisation de l'APF dans ce dossier et de son engagement en faveur de la convention adoptée à l'Unesco, avec laquelle l'APF a par ailleurs signé un accord de coopération. Il évoque, en outre, la problématique de l'État de droit, qui est au cœur des préoccupations des parlementaires francophones, en rappelant la participation active des parlementaires à diverses missions de médiation ou d'observation des élections mandatées par l'OIF. Il souligne également l'attachement des parlementaires à la Déclaration de Bamako et leur volonté de contribuer pleinement à sa mise en œuvre. Pour le Sénateur Legendre, l'APF entend être à la fois un aiguillon, un animateur et un accompagnateur des actions de la Francophonie dans ce domaine en particulier. Aussi déplore-t-il que l'avis adopté par l'APF lors de sa 30^e session, tenue en juillet 2004 à Charlottetown, et proposant la suspension des pays pour cause de coup d'État, n'ait pas été repris par l'OIF. Le Sénateur Legendre fait part, également, de la tenue du troisième Parlement francophone des jeunes, en juillet 2005 à Bruxelles, qui a été l'occasion de prôner les valeurs de tolérance et de solidarité. Il relève également le succès du programme Noria, lancé en juillet 2002, qui vise à contribuer au renforcement des capacités des parlements francophones du Sud en matière de production, de gestion et de diffusion de l'information législative grâce aux technologies de l'information et de la communication. Enfin, le secrétaire général parlementaire exprime la fierté des parlementaires francophones d'être l'assemblée consultative de la Francophonie.

À l'issue de cette intervention, le président remercie vivement le Sénateur Legendre et lui exprime toute la satisfaction de la Conférence pour le travail et les réflexions menés par les parlementaires francophones, qui contribuent à conforter les assises de la Francophonie au quotidien et à répondre ainsi aux attentes des populations. Il assure le sénateur de l'intérêt que la Francophonie institutionnelle attache à son assemblée consultative.

2.8. Participation des États francophones aux opérations de maintien de la paix

Avant d'ouvrir les débats, le président invite la Conférence à entendre les exposés introductifs du secrétaire général de la Francophonie, de Madame la Ministre déléguée à la Coopération, au développement et à la Francophonie de la France et de Monsieur Saïd Djinnit, commissaire à l'Union africaine pour la paix et la sécurité.

En premier lieu, le secrétaire général remercie Monsieur Djinnit, qui a bien voulu apporter à la Conférence son témoignage et son expertise. Il rappelle ensuite le grand intérêt que porte le Président Chirac à cette question, inscrite à l'ordre du jour sur proposition de la France, et remercie Madame Girardin de l'exposé liminaire qu'elle fera sur ce sujet.

Le secrétaire général rappelle que, tant son prédécesseur, qui avait déjà doté la communauté internationale d'un agenda pour la paix, que lui-même depuis sa prise de fonction à la tête de l'OIF, ont fait de l'alerte précoce, du règlement pacifique des conflits, de l'accompagnement des processus de transition et de la consolidation de la paix un axe privilégié des interventions de l'OIF. Il estime qu'une attention accrue doit désormais être

portée à la coordination des actions et à la rationalisation des moyens pour donner une efficacité maximale aux efforts internationaux.

Après avoir souligné l'importance de bien faire la distinction entre ce qui revient aux États et gouvernements et l'apport de l'OIF, il évoque, à titre d'illustration, l'action menée à Haïti. S'agissant des évolutions récentes, il rappelle que le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU avait pris attache avec la Représentation de l'OIF à New York, en mars 2004, pour solliciter son concours afin de mobiliser des contingents francophones, notamment la police civile, avant même que la Minustah soit officiellement établie par le Conseil de sécurité. Parallèlement, les autorités haïtiennes avaient exprimé le même souhait à la mission conduite par l'ancien président du Cap-Vert, dépêchée à Port-au-Prince. La mise en place de la Minustah ayant très vite révélé le frein que constituait la barrière linguistique, la majorité des effectifs déployés n'étant pas francophones, le Premier ministre haïtien avait en effet expressément sollicité le secrétaire général afin de mobiliser davantage de francophones pour la Minustah.

Le Président Diouf indique que plusieurs États membres ont répondu positivement à la correspondance qu'il leur avait adressée dans ce sens en juin 2004, ce dont le secrétaire général de l'ONU s'est félicité. Suite aux relances effectuées en mai et en juillet 2005, plusieurs réponses positives supplémentaires ont été reçues, notamment de la part de Madagascar. Il s'est avéré, toutefois, que certains pays disposés à affecter des effectifs importants ont été confrontés aux critères de l'ONU en ce qui concerne les niveaux de formation et les équipements de base requis.

Le secrétaire général signale qu'aujourd'hui, trente-six pays francophones contribuent aux forces de maintien de la paix, neuf d'entre eux étant venus s'ajouter à la liste depuis le début de 2004, mais que cet effort doit encore être amplifié, au regard de l'importance des besoins. Tout en précisant que la Francophonie n'est pas un acteur direct en matière de maintien de la paix et qu'il n'est pas dans ses objectifs de le devenir, le Président Diouf indique que l'évolution des dernières années met en exergue le caractère désormais multidimensionnel de ces missions, qui dépasse la dimension strictement militaire. Forte de son expertise et de son savoir-faire, la Francophonie pourrait développer des partenariats avec les acteurs directs dans l'appui à la restauration de l'État de droit et aux processus électoraux, domaines dans lesquels ces missions sont désormais appelées à s'investir.

Affirmant que le maintien de la paix est dorénavant l'affaire de tous et nécessite un effort considérable de synergie au sein de la communauté internationale, le secrétaire général estime qu'il faut avant tout sensibiliser davantage les États et gouvernements membres, en insistant sur le fait que le partage d'une langue conduit aussi à partager des valeurs et que cette langue peut devenir un outil d'intercompréhension au service de la paix. La solidarité dont la Francophonie se réclame doit trouver une expression plus active.

Il indique, enfin, que la Francophonie pourrait utilement s'impliquer dans le domaine de la formation et cite, comme exemple de nouvelle initiative dans ce sens l'inauguration, à l'occasion de Bamako + 5, de la première école de formation de policiers francophones du Sud. L'OIF pourrait participer davantage à ce type de projet, avec l'aide des États qui s'y intéressent. Il souligne à cet égard combien la multiplication des opérations de paix en Afrique accroît considérablement les besoins en personnels qualifiés, ce qui impose de disposer des capacités de formation correspondantes. Il conclut son exposé en souhaitant que la Francophonie contribue à l'élaboration de ces programmes en étroite collaboration avec ses partenaires intéressés, notamment multilatéraux.

Madame Girardin, ministre déléguée à la Coopération, au Développement et à la Francophonie de la France, se réjouit du débat ouvert par la CMF sur les opérations de maintien de la paix, confirmant ainsi la place importante que l'OIF accorde aux questions relatives à la paix, à la stabilité et à la démocratie.

Elle note que cette évolution touche particulièrement les pays francophones depuis 2004. Ainsi, trois nouvelles OMP ont été engagées en l'espace de quelques mois : l'Onuci, en Côte d'Ivoire ; la Minustah, à Haïti ; l'Onub, au Burundi. Parallèlement, la Monuc, en République démocratique du Congo, a été renforcée, devenant, avec plus de 16 000 casques bleus, la plus importante opération en cours dans le monde en termes d'effectifs. Au total, ce sont 37 000 soldats et policiers qui sont déployés dans ces quatre pays francophones, ce qui représente plus de la moitié des effectifs de casques bleus déployés dans le monde.

Tout en saluant les efforts du Maroc (1 700 casques bleus) et du Sénégal (1 600), Madame Girardin note que moins de 10 % de l'effectif total sont originaires de pays francophones. Elle relève, par ailleurs, que la plupart des officiers des pays contributeurs de troupes non francophones déployés dans les pays francophones ne maîtrisent pas le français, alors qu'une bonne connaissance de la langue du pays est essentielle pour l'établissement d'un rapport de confiance avec la population et la mise en œuvre de ces missions, qui incluent de plus en plus des tâches de proximité. Aussi invite-t-elle la communauté francophone à se mobiliser davantage pour soutenir les OMP en pays francophones et répondre aux appels réitérés du secrétaire général de l'ONU en ce sens. Elle estime qu'il s'agit là d'un devoir de solidarité en vue, d'une part, du renforcement de la contribution directe de la Francophonie aux OMP par l'envoi de personnels militaires et civils et, d'autre part, du renforcement des capacités des États francophones en développement, notamment africains, en matière de maintien de la paix par des actions de formation et d'appui technique en faveur de ceux d'entre eux qui souhaitent y contribuer davantage.

En saluant les actions du secrétaire général et ses appels répétés pour le soutien aux OMP, Madame Girardin propose que l'OIF développe des programmes visant à renforcer la capacité de ses membres, notamment africains, à participer au volet civil des OMP : police civile, experts en matière de justice, etc. Elle souhaite, par ailleurs, que l'OIF sensibilise davantage l'ONU à l'exigence de maîtrise du français pour les casques bleus déployés dans les pays francophones. L'adoption par le Conseil de sécurité, le 17 octobre dernier, de la résolution 1631 sur le renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales en matière de maintien de la paix crée à cet égard un cadre favorable pour que l'OIF fasse valoir ses préoccupations. À plus long terme, elle juge également nécessaire de promouvoir la formation en français au sein de l'encadrement militaire et policier des grands pays contributeurs de troupes non francophones, tels que les pays latino-américains, très engagés à Haïti, et les pays d'Asie méridionale.

Pour sa part, la France, déjà premier contributeur en troupes parmi les grands pays industrialisés, notamment dans les quatre opérations de maintien de la paix déployées dans les pays francophones, entend continuer d'assumer toute sa part, comme c'est le cas dans le dispositif Licorne, en Côte d'Ivoire, qui constitue la force de réaction rapide de l'Onuci ; de l'opération Artemis, conduite en 2003 dans un cadre européen en soutien de la Monuc en RDC ; ou encore de l'intervention au sein de la Force multinationale intérimaire à Haïti, en prélude au déploiement de la Minustah. La France est aussi, avec une quote-part de 7,26 % du budget total, le cinquième contributeur financier aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. L'augmentation rapide du nombre de ces opérations au cours des dernières années a entraîné pour elle une très forte augmentation des dépenses liées à ces opérations. Celles-ci se montaient à 201 millions d'euros en 2004, et elles augmenteront fortement en 2005.

De plus, la France contribue, à titre bilatéral ou dans le cadre européen, au renforcement de la capacité des pays francophones en développement à conduire des opérations de paix. Elle a ainsi développé le concept « Recamp » (Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix), pour répondre à la volonté des Africains de s'approprier leurs questions de sécurité. Ce programme s'inscrit désormais dans le cadre d'un partenariat conjoint avec l'Union africaine et l'Union européenne. La France apporte par ailleurs son soutien au réseau des écoles nationales à vocation régionale (ENVR), comme : l'École de maintien de la paix de Bamako, au Mali, et le Centre de maintien de l'ordre d'Awaé, au Cameroun, consacrés à la formation des gendarmeries africaines aux opérations de maintien de la paix ; et l'ENVR de

Ouidah, au Bénin, spécialisée dans le déminage humanitaire.

De même que l'ensemble de ces actions s'inscrit dans le cadre de l'ONU et de l'Union européenne, Madame Girardin affirme que la France veut s'inscrire dans le cadre de la Francophonie et, dans cette perspective, elle est disposée à envisager avec ses partenaires des actions communes en vue du renforcement de l'efficacité des opérations de maintien de la paix dans les pays francophones en crise.

Prenant la parole à son tour, Monsieur Saïd Djinnit, commissaire de l'Union africaine pour la paix et la sécurité, se réjouit de faire part de l'expérience de l'Union africaine en matière de maintien de la paix et articule son exposé autour de cinq mots clés : mandat, principe, architecture, partenariat et défi.

Il précise tout d'abord que le mandat d'intervention de l'Union africaine, qui lui est conféré par le Conseil de sécurité des Nations unies, porte sur trois types d'interventions : prévention des conflits, notamment par des mesures de prévention pratique et conjoncturelle ; gestion des conflits ; enfin, consolidation de la paix, qui constitue l'élément le plus récent du dispositif. Il souligne que cette évolution récente est due, notamment, aux difficultés rencontrées par l'ONU pour faire face aux situations de crise avec suffisamment de rapidité et d'efficacité ; il en veut pour preuves l'arrivée tardive au Liberia et le génocide du Rwanda, perpétré en dépit de la présence de forces de maintien de la paix de l'ONU. Il rappelle qu'un projet de mécanisme en vue de la prévention des conflits avait déjà été proposé à Dakar en 1991, dans le cadre de l'ancienne OUA, mais que ce projet n'avait pas été retenu car on jugeait à l'époque que de telles interventions étaient du ressort exclusif de l'ONU.

Faisant ensuite allusion à l'usage abusif du principe de non ingérence dans les affaires intérieures des pays membres, il indique que l'Union africaine évolue progressivement vers le principe de non indifférence.

S'agissant de l'architecture, il indique qu'il était important que l'Union africaine se dote de structures lui permettant de traduire en actes la volonté politique exprimée. Le Conseil de paix et de sécurité est au cœur de cette architecture naissante, qui s'appuie sur la mise en place d'un système continental d'alerte précoce lié aux régions et disposant d'une Force africaine en attente, composée de cinq brigades régionales. Le Commissaire Djinnit relève en outre un élément fondamental sur lequel repose l'action du Conseil : un groupe des sages, organe indépendant constitué de cinq personnalités africaines reconnues mais sans affiliation politique. Cet instrument répond aux difficultés inhérentes à l'action inter-gouvernementale, certains États ayant des réticences à voir les organisations internationales intervenir au niveau précoce.

Ce dispositif ne peut toutefois être mis en œuvre que grâce à des partenariats, principalement avec le Conseil de sécurité de l'ONU. Il est important de situer l'action de l'Union africaine dans une architecture globale, qui va de l'approche régionale à l'approche internationale, en passant par l'approche continentale. Il affirme que les régions sont les piliers de l'Union africaine et souligne l'importance de développer les synergies entre l'organisation continentale et les régions. À cet égard, il indique que l'Union africaine développe des partenariats avec d'autres acteurs, notamment l'Union européenne, la Francophonie et des coopérations bilatérales. Illustrant ses propos, il rappelle que c'est l'OUA qui a lancé la première opération de maintien de la paix au Burundi, à laquelle avaient participé l'Afrique du Sud, l'Éthiopie et le Mozambique. C'est sur la base de cette mission que l'ONU a décidé de prendre le relais, la mission demeurant depuis lors sous le contrôle des Nations unies.

Le Commissaire Djinnit affirme que le dernier mot clé de cette problématique est celui du « défi », dont le premier volet réside dans le renforcement des capacités de l'Union africaine à assurer les opérations de maintien de la paix au moment même où elle met en place son architecture institutionnelle et qu'elle est plus que jamais interpellée par les crises en Afrique. La question des moyens se pose de manière aiguë au regard des ressources limitées des

pays membres. Le deuxième volet de ce défi concerne la coordination des contributions des différents partenaires, rendue complexe du fait de la diversité des apports.

En concluant son intervention, Monsieur Djinnit se dit confiant que les efforts conjugués conduiront à l'appropriation africaine des problèmes africains. Il réitère la disponibilité de l'Union africaine et de sa Commission pour renforcer et approfondir davantage la coopération avec la Francophonie, notamment à travers des opérations de maintien de la paix.

En ouvrant les débats sur ce point, le président relève la nécessité d'un engagement accru de la Francophonie dans les opérations de maintien de la paix et l'intention exprimée par la France de s'engager davantage dans ce sens. Il note le bon fonctionnement du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui est en train d'acquiescer un droit d'ingérence dans les pays et dont les décisions sont adoptées par le Conseil de sécurité des Nations unies. Enfin, il remercie les orateurs pour leurs excellentes interventions.

2.9. Débats

Le représentant du Cambodge fait part de l'intérêt particulier de son pays pour ce dossier, le Cambodge ayant connu trois décennies de guerre civile avant que la paix totale intervienne enfin, en 1998, avec la désintégration complète des Khmers rouges. Il indique que le Cambodge participe à des opérations de maintien de la paix, essentiellement par la mise à disposition de cent trente démineurs et de quinze observateurs actuellement déployés au Soudan ; un millier de démineurs sont par ailleurs disponibles. Il soutient sans réserve les OMP et fait part de la volonté de son pays d'y participer plus activement encore, d'autant plus que plusieurs pays francophones sont concernés par ces opérations vitales.

Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la Suisse se réjouit de ce débat qui s'inscrit dans le prolongement de la Déclaration de Ouagadougou, dans laquelle l'importance de la paix et la volonté de la Francophonie d'œuvrer à sa consolidation ont été réaffirmées, de même que l'action de l'Union africaine dans ce domaine a été saluée et encouragée. Le nombre croissant de pays concernés par les OMP exigeant que davantage de pays y contribuent, il estime que l'une des conditions de succès des OMP réside dans la maîtrise de la langue parlée sur le lieu des opérations par les troupes déployées, pour que celles-ci agissent en bonne intelligence avec les populations. Compte tenu du nombre de pays francophones concernés par ces OMP, il juge nécessaire que la communauté francophone y soit davantage impliquée. Il indique que, pour sa part, l'armée suisse s'est principalement déployée au Kosovo, mais également au Proche-Orient, en Géorgie, à la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée, et en République démocratique du Congo ; du personnel de lutte contre les mines antipersonnel est en outre présent au Soudan, au Tchad, au Liban et en Albanie, notamment. Les contributions financières de la Suisse au budget de maintien de la paix de l'ONU s'élèvent à 58 millions de dollars pour la période du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 ; l'augmentation des effectifs déployés est également prévue.

La Suisse, qui est par ailleurs très attentive aux efforts en cours en vue du renforcement des capacités africaines dans le domaine du maintien de la paix, a contribué au financement de la nouvelle école africaine de formation au maintien de la paix dont la première pierre a été posée à Bamako, le 6 novembre dernier, de même qu'elle apporte des contributions diverses aux actions menées par les Nations unies. Le représentant de la Suisse se prononce pour le renforcement de la coopération entre les pays francophones dans le domaine des OMP.

En saluant la disponibilité de la France pour ces opérations, le ministre d'État des Affaires étrangères et de la Francophonie du Congo estime que le problème principal est celui de la capacité des pays à contribuer aux OMP. Il rappelle à cet égard que l'Union africaine a retenu l'idée de « forces en attente », qui n'est cependant pas encore mise en œuvre. Ces forces en attente existent d'ores et déjà pour l'Afrique centrale ; toutefois les manœuvres prévues au Tchad n'ont pour l'heure pas pu être effectuées en raison des événements au

Darfour. Il ajoute que malgré ses moyens limités, le Congo participe aux opérations déployées en République centrafricaine et au Darfour dans le cadre de la Cémac.

La ministre des Relations extérieures du Burundi se réjouit de voir son pays cité comme un exemple à la fois de bonne coordination des forces déployées dans le cadre des OMP et de transition réussie. Elle salue, à cet égard, les actions menées par l'Union africaine et les Nations unies pour accompagner le Burundi dans ce processus et dans la tenue des élections qui viennent de mettre un terme à la transition. Elle indique que le gouvernement burundais et l'ONU examinent désormais les modalités d'un désengagement progressif de celle-ci. Elle note toutefois que les principales menaces sur la paix se concentrent actuellement non plus au Burundi, mais dans l'est de la République démocratique du Congo où la présence des Nations unies est encore nécessaire. Elle se félicite de l'intérêt de la communauté francophone pour ces OMP et de sa volonté de s'y engager davantage, en espérant toutefois que ce souci ne présage pas une augmentation du nombre des conflits sur le continent africain.

Le ministre d'État des Affaires étrangères de la République centrafricaine appelle à un rééquilibrage des OMP, qui se déploient selon lui au détriment des pays francophones où les forces sur le terrain sont moins nombreuses que dans les pays anglophones. Il se dit convaincu que la clé de la paix réside dans le dialogue entre les différents acteurs locaux et leaders d'opinion et cite en exemple son pays, où le dialogue national a permis d'apaiser les tensions et d'organiser des élections ; il invite les pays africains à instaurer de même un dialogue permanent. Il juge également nécessaire de rendre l'alerte précoce véritablement efficace, par une information plus rapide et plus fluide. Enfin, constatant que les crises ne sont généralement pas circonscrites dans un seul pays : la stabilité de la RCA, par exemple, dépendant notamment de la situation au Tchad et en RDC, il recommande que la dimension régionale des crises soit prise en compte et que le traitement régional de la crise par la solidarité entre pays voisins soit également valorisé (exemple de la Fomuc en RCA, Conférence sur la Région des Grands Lacs).

Le vice-ministre des Affaires étrangères de la Guinée équatoriale remercie les autorités malgaches pour leur accueil et les excellentes conditions de travail. En saluant les efforts menés par l'Union africaine pour le maintien de la sécurité et de la paix, il invite à s'interroger, en toute franchise, sur le fait que certains conflits persistent tandis que d'autres sont plus ou moins rapidement dénoués. Il estime, pour sa part, que les actions de déstabilisation et les soutiens venant de l'extérieur en sont l'une des principales causes et recommande, par conséquent, d'impliquer également ces acteurs extérieurs dans les processus de paix.

En rappelant que le Premier ministre Pearson, Prix Nobel de la paix en 1957, avait été à l'origine de la création de la toute première force de maintien de la paix de l'ONU, lors de la crise de Suez, le représentant du Canada souligne que, depuis, le maintien de la paix constitue un élément clé de la politique étrangère de son pays. La question de la participation des États francophones aux opérations de maintien de la paix lui semble primordiale puisqu'elle découle de besoins pressants au sein même de la communauté francophone. Pour les mêmes raisons, la présence dans ces missions de personnel capable de s'exprimer en français et, surtout, de se faire comprendre des populations locales, est essentielle pour assurer la stabilité et la sécurité du milieu. Saluant les efforts du secrétaire général dans ce sens, en particulier en faveur d'Haïti, il rappelle que le Canada contribue à la Minustah, notamment par la mise à disposition d'une centaine de policiers et d'officiers militaires, dont le chef d'état-major et le commissaire de police civile. Il souligne par ailleurs l'importance du renforcement des capacités des États francophones à participer aux OMP. À cet effet, le Canada apporte son concours, via le G8, au renforcement des capacités de l'Union africaine en matière de soutien à la paix ainsi qu'au programme de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix animé par la France. Le représentant canadien annonce une contribution d'un million de dollars en faveur de l'École de maintien de la paix actuellement en construction à Bamako. Relevant le récent changement de nature des OMP, qui visent désormais, au-delà de la surveillance de

l'application des cessez-le-feu, à protéger les populations civiles victimes des conflits, il souhaite, enfin, que la Conférence de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine permette de mieux identifier les créneaux porteurs pour l'OIF dans ces domaines.

Ayant indiqué que son pays est directement impliqué dans de nombreuses opérations de maintien de la paix dont il signale l'impact considérable dans l'opinion publique, le représentant de la Belgique insiste sur le caractère fondamental d'un partenariat entre les pays membres et les organisations internationales. Son gouvernement souhaite s'engager résolument auprès de l'OIF dans ce sens, sa collaboration étant déjà assurée avec la République démocratique du Congo et le Bénin, la Belgique ayant notamment apporté un appui logistique au bataillon béninois déployé en Côte d'Ivoire dans le cadre de l'Onuci.

Après avoir rappelé les atrocités qui ont eu lieu dans son pays, il y a une dizaine d'années, et apprécié les efforts de la communauté internationale pour restaurer la paix dans la sous-région, le représentant du Rwanda appelle les États membres et les partenaires à lever l'impunité des personnes s'étant rendues coupables d'actes de génocide au Rwanda se trouvant sur leurs sols.

Se référant à l'observation par la Francophonie du bon déroulement du tout récent scrutin au Burkina Faso, la représentante d'Haïti salue l'originalité et la persévérance qui caractérisent l'action francophone en matière de paix et de démocratie. Elle informe la Conférence que le secrétaire général de la Francophonie et le Premier ministre haïtien se sont récemment entretenus sur le renforcement de la police civile et des forces militaires à Haïti. Elle saisit l'occasion pour adresser les remerciements de son gouvernement aux pays ayant dépêché des troupes francophones à Haïti, notamment le Burkina Faso, le Cameroun, Madagascar, le Mali, Maurice et le Sénégal. Elle remercie tout particulièrement le Canada et le Canada-Québec pour leurs efforts soutenus en faveur d'Haïti.

Le ministre d'État des Affaires étrangères du Togo rappelle que les décisions prises à Bamako, il y a à peine une semaine, s'imposent à tous. Il précise que son pays s'est employé à revenir à la légalité constitutionnelle suite à sa suspension des instances de la Francophonie. S'agissant des opérations de maintien de la paix, il indique que des centres pour le maintien de la paix et la sécurité ont été créés au Togo par les Nations unies ; leur gestion a par la suite été confiée à l'Union africaine mais les contributions nécessaires à leur fonctionnement tardent à venir.

La représentante de l'Égypte fait remarquer que son pays a toujours appuyé les activités de maintien de la paix, notamment par le biais de la mise en place d'un centre régional assurant la préparation de programmes d'entraînement ainsi qu'en contribuant aux OMP par l'envoi de forces et de techniciens. Elle se réjouit de l'élargissement de la coopération internationale et salue les efforts de l'Union africaine au niveau régional. Elle espère que la Francophonie continuera d'appuyer l'Union africaine dans ce sens.

En écho aux propos de la ministre française, le vice-ministre des Affaires étrangères de la République démocratique du Congo souligne que son pays bénéficie de la plus importante opération de maintien de la paix de l'ONU en cours. Il déplore toutefois que la décision prise par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à Libreville, en janvier 2005, de désarmer les groupes armés d'origine rwandaise et ougandaise opérant dans l'est de la RDC n'ait pas encore pu être mise à exécution. Cette situation, qui constitue également une menace pour ces deux pays, est des plus graves en RDC où des massacres continuent d'être perpétrés. Il relève les difficultés de communication rencontrées par les troupes de la Monuc, en grande majorité anglophones, du fait notamment que la population ne perçoit pas leur utilité, qui lui paraît se limiter à constater les exactions perpétrées par les milices sur le terrain. Il insiste sur le fait que la RDC, dont l'armée est à reconstruire, n'est actuellement pas en mesure d'assurer la sécurité de son territoire. C'est pourquoi il a été fait appel à la Monuc et à l'Union africaine dont les troupes tardent cependant à se déployer. Il préconise, enfin, que des interprètes soient mis à la disposition du commandement des troupes afin d'assurer des interventions plus efficaces et de meilleurs contacts avec la population qu'il s'agit de protéger.

Soulignant la présence significative de son pays dans les opérations de maintien de la paix en dépit de ses moyens limités, le ministre des Affaires étrangères du Sénégal fait observer que les facteurs générateurs de situations de guerre ont changé de nature. En effet, alors qu'il y a vingt ans, ils étaient liés à une menace extérieure, ils sont aujourd'hui internes, revêtant essentiellement un caractère social. Il constate que les accords qui ont assuré la sécurité du continent dans les années passées ne sont pas reconduits et cite à cet égard l'exemple de la présence de l'armée française dans la région et son rôle majeur en Côte d'Ivoire. Pour lui, ces « guerres civiles » ou « conflits ethniques » sont dus à la pauvreté et à l'ignorance, ainsi qu'au développement insuffisant de la notion de citoyenneté. À défaut d'avoir pu prévenir les causes de telles situations, il invite l'OIF à mettre l'accent sur l'éducation pour y apporter des solutions durables.

Le président remercie les intervenants ainsi que le Président Diouf, Madame la Ministre Brigitte Girardin et le Commissaire Djinnit, qui ont bien voulu introduire cet important débat. Il exprime le souhait que la proposition de la France permette d'aboutir à un projet francophone ayant pour objectif le renforcement des capacités des États francophones dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix. Il partage les réflexions, notamment du Sénégal, sur les causes désormais principalement internes des conflits, et retient l'importance des besoins en termes de capacités humaines tout autant que financières face à la prolifération des conflits. Il conclut en affirmant que le développement ne peut se concevoir sans la paix, qui constitue l'une des préoccupations majeures de la Francophonie.

2.10. Date et lieu de la prochaine Conférence ministérielle de la Francophonie

La Conférence ministérielle tiendra sa prochaine session à Bucarest (Roumanie), le 26 septembre 2006, dans le cadre du XI^e Sommet de la Francophonie.

2.11. Questions diverses

Le ministre de l'Éducation du Laos réitère l'invitation lancée par son pays lors du Sommet de Ouagadougou, pour abriter à Vientiane la Conférence ministérielle de 2007 sur le thème « la Francophonie face à une économie mondialisée ».

La ministre de la Culture de la Mauritanie constate que son pays ne figure pas sur la liste dressée par l'Agence présentant les pays participant à la célébration de l'année Senghor, bien que la Mauritanie ait communiqué le programme des activités prévues dans ce cadre. Elle confirme la participation de son pays à cet événement.

Le représentant du Vietnam soutient la candidature du Laos à l'organisation de la conférence ministérielle thématique de 2007, en soulignant l'expérience avérée du Laos, qui a accueilli la dernière réunion de l'Asean.

Le ministre des Affaires étrangères du Sénégal remercie le secrétaire général et la communauté francophone pour avoir pris l'initiative de rendre hommage à Senghor. Il informe la Conférence du lancement officiel des manifestations de l'Année Senghor le 20 décembre 2005, à Dakar, et invite toute la Francophonie à y participer ; le programme complet de ces manifestations sera communiqué prochainement.

Le représentant du Burkina Faso informe les participants de la tenue à Ouagadougou, du 9 au 13 décembre 2005, du 20^e Congrès de la Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune sur le thème : « Des rôles respectifs et des rapports entre le juge et l'avocat comme sentinelles de l'État de droit, de la démocratie et des libertés collectives individuelles ». Évoquant, par ailleurs, les Jeux de la Francophonie au Niger, il indique que le Burkina Faso y sera particulièrement bien représenté.

Le secrétaire général confirme la participation de la Francophonie au Congrès de la CIB. Il informe ensuite l'assemblée de la tenue prochaine avec les pays contributeurs, à Paris, de la conférence de

presse de lancement des V^e Jeux de la Francophonie, placés sous le signe de la solidarité, de l'austérité et de la rigueur.

Le président annonce qu'après consultation, la CMF accepte l'invitation du Laos d'accueillir la 2^e Conférence ministérielle sectorielle des ministres de l'Économie, en 2007. Constatant, par ailleurs, la forte médiatisation de la situation du Niger à la veille de l'ouverture des Jeux, il donne la parole aux délégations qui souhaitent s'exprimer sur ce point.

Le représentant de la France indique que son gouvernement a répondu à l'appel du secrétaire général en apportant une contribution de cinq cent mille euros à la création d'un fonds de solidarité au profit du Niger.

Le représentant du Canada affirme que son pays se fait un devoir de participer aux Jeux du Niger. Il indique que dix-sept millions de dollars ont été consacrés par son gouvernement à enrayer la crise alimentaire sévissant dans la région. Il annonce par ailleurs une contribution de trois cent mille dollars au fonds de solidarité nigérien.

La ministre des Affaires étrangères du Niger reprend les propos du président s'agissant de la médiatisation excessive de la crise alimentaire qui a sévi dans la zone du Sahel. Néanmoins, sensible aux déclarations faites et aux différentes démarches entreprises pour aider le Niger à surmonter cette crise, elle remercie tous les États et gouvernements francophones pour leur geste de solidarité. Elle atteste que, dans l'esprit des propos du secrétaire général lors de la réunion du CPF, le 30 juin dernier, les ressources du fonds de solidarité, pour lequel un compte spécial a été ouvert, seront affectées à des projets de développement. Concluant son intervention, la ministre réitère l'invitation faite aux membres de participer, en signe de solidarité, aux Jeux de la Francophonie à Niamey.

2.12. Examen et adoption du relevé des décisions de la 21^e session de la CMF

Le rapporteur, Monsieur Roger Passeron, représentant de Monaco, donne lecture du relevé des décisions de la 21^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie, qui est adopté après amendement.

Lecture est ensuite faite par le président de la Conférence du projet de résolution portant sur la ratification de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. La résolution est également adoptée après amendement.

De même, la motion de remerciements et de félicitations à l'administrateur général de l'Agence intergouvernementale est approuvée.

3. Cérémonie de passation des pouvoirs de la présidence de la CMF

3.1. Discours du Ministre d'État des Affaires étrangères du Burkina Faso, Président sortant de la CMF

Le Ministre d'État Youssouf Ouédraogo annonce que, comme le veulent l'usage et les textes, il doit à présent céder à l'hôte du prochain Sommet les pouvoirs de la présidence de la Conférence qu'il a lui-même reçus le 19 décembre 2003, à Paris, du ministre libanais de la Culture, Monsieur Ghazi El Aridi.

À cette occasion, il tient tout d'abord à remercier les membres de la Conférence pour leur appui constant et déterminé, notamment dans la préparation et la tenue du Sommet de Ouagadougou. Il exprime également sa plus vive gratitude au Président Diouf pour ses précieux conseils, sa disponibilité et son soutien sans faille tout au long de ces deux années.

Enfin, il adresse ses vœux les meilleurs à la Roumanie, qui reprend le flambeau pour conduire la Francophonie vers de nouveaux espaces de solidarité et de développement. Il assure les autorités roumaines de toute sa disponibilité, de même que de celle de l'ensemble des pays membres, pour franchir ce nouveau cap de l'histoire de la communauté francophone. Il se réjouit des nouveaux horizons qu'offre la tenue du XI^e Sommet à Bucarest en direction des pays de l'Europe centrale et orientale, là où se jouent l'avenir de l'Europe et le défi de la Francophonie.

3.2. Discours du Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la Roumanie, Président entrant de la CMF

En prenant la parole, le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la Roumanie, Monsieur Cristian Preda, exprime tout d'abord sa joie de recevoir la présidence de la Conférence ministérielle dans cette ville accueillante d'Antananarivo.

Il remercie le Burkina Faso pour le travail considérable réalisé sous sa présidence et salue, à cet égard, l'adoption du cadre stratégique décennal, de la première programmation quadriennale et de la nouvelle Charte de la Francophonie. Conscient de la responsabilité qui incombe désormais à son pays, il affirme sa volonté de relever le défi.

Il note que la nouvelle charte renforce la Francophonie en tant que communauté tout à la fois diversifiée, composée d'individualités ayant chacun ses caractéristiques propres et unies autour d'une langue et des valeurs communes. Il estime, pour sa part, qu'au-delà de cette addition de composantes, la Francophonie doit viser une perspective globale et inclusive de développement durable pour tous ses membres, dans tous les domaines : économie, environnement, éducation, démocratie, dimensions femmes et jeunes, etc. Il souligne tout particulièrement le rôle majeur de l'éducation comme vecteur du développement durable et dont les technologies de l'information et de la communication sont devenues l'un des outils ordinaires. La société de l'information constitue désormais, par conséquent, un défi pour la connaissance et la communication, ce que le récent Sommet mondial sur la société de l'information de Tunis a souligné en insistant sur les principes généreux qui doivent être rapidement mis en œuvre pour réduire la fracture numérique.

Convaincue que la société de demain sera fondée sur la communication considérée dans son sens premier, à savoir la mise en commun et le partage, la Roumanie a choisi de proposer, pour le XI^e Sommet, une réflexion sur les technologies de l'information et de la communication dans l'éducation. Le processus préparatoire du thème sera mis en route prochainement avec tous les États et gouvernements membres afin de mutualiser les expériences.

Monsieur Preda souligne combien la Roumanie considère tout à la fois comme un honneur et une responsabilité le fait d'être le premier pays d'Europe centrale et orientale à accueillir un Sommet de la Francophonie et, ce faisant, à illustrer et promouvoir l'image de la Francophonie. Rappelant que onze des pays membres de la Francophonie appartiennent également à l'Union européenne, il affirme que l'intégration prochaine de la Roumanie au sein de cette communauté renforcera davantage les liens entre ces deux organisations. Il fait observer, par ailleurs, que le pôle francophone créé en Europe centrale et orientale relève d'un choix politique fondé sur des idéaux communs mais également sur l'ambition de construire une Francophonie toujours plus dynamique et ouverte.

Pour Monsieur Preda, le thème choisi pour le Sommet de Bucarest permettra de renforcer les liens déjà existant entre cette région d'Europe et l'ensemble de la Francophonie. Rappelant, à cet égard, les liens étroits de coopération et d'amitié existant dans les années 70 et 80 entre les pays d'Europe centrale et orientale et l'Afrique, il souhaite que le Sommet de Bucarest soit l'occasion de renouer ces liens. L'échange des expériences, des connaissances et des savoir-faire doit contribuer à bâtir des relations nouvelles et plus efficaces.

En annonçant qu'une lettre d'invitation au Sommet et une première documentation sur les manifestations de l'Année de la Francophonie en Roumanie ont été diffusées, Monsieur Preda invite la communauté francophone à l'optimisme, car, estime-t-il, seuls les pays optimistes peuvent parvenir à la démocratie et à l'éducation.

Enfin, le secrétaire d'État roumain présente le logo du XI^e Sommet.

Reprenant la parole, le Ministre d'État Ouédraogo réitère ses remerciements aux participants et déclare clos les travaux de la 21^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie.